



Abandon de la garde des enfants, conséquences ?

Par **elli**, le **08/09/2012** à **20:32**

Bonjour

Voici la situation :

X et Y sont deux enfants en garde alternée depuis 6 ans. La maman a décidé de partir vivre à l'étranger, et de laisser la garde complète au papa. Entre les parents, aucun document n'a été conjointement rédigé pour définir les nouvelles conditions de garde, de visite, de pension alimentaire, etc... Le seul document signé par les deux parents est un formulaire de la CAF déclarant le changement de mode de garde et le transfert des allocations au papa. Le papa a par ailleurs déposé une requête au JAF afin de statuer sur cette nouvelle situation, mais l'audience n'aura lieu que dans 6 mois au plus tôt.

Actuellement, malgré les demandes du papa, la maman ne verse aucune pension et ne participe d'aucune façon aux frais d'éducation des enfants.

Questions :

Peut-on considérer que la maman a abandonné ses enfants ?

Si la maman revient et demande reprendre la résidence alternée avant que les parents ne soient passés devant le JAF, le papa peut-il refuser dans l'intérêt des enfants ?